

PÉTITION

Des Ecoles Supérieures accessibles à toutes et tous, sans discrimination

Le 19 septembre 2018, le Conseil d'Etat signe un arrêté portant modification de l'arrêté « Concernant les écolages dans les écoles publiques du canton ». L'une des dispositions implique un doublement des frais d'écolages pour les écoles supérieures (ES) à plein temps. A la rentrée 2020, les étudiant-e-s verront leurs écolages passer de 1000.- à 2000.- par année de formation. Cette augmentation concerne également celles et ceux ayant entamé leur cursus sous l'ancien régime. Actuellement, les élèves bénéficient d'une mobilité intercantonale qui leur permet de fréquenter l'ES de leur choix. De ce fait, les étudiant-e-s des cantons voisins, qui représentent à ce jour presque la moitié de nos effectifs, choisiront logiquement de se former ailleurs. Le canton risque de surcroît de voir partir ses propres ressortissant-e-s et leurs compétences, en qui il aura investi durant l'entier de leur parcours scolaire. Par son choix politique, le Conseil d'Etat met non seulement en danger la pérennité de ses écoles supérieures, mais fait porter aux étudiant-e-s et à leur famille la facture d'une politique d'austérité, anti-sociale et non équitable.

Nous demandons :

- Que le Conseil d'Etat reconsidère son arrêté en maintenant les frais d'écolages actuels
- Que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil cessent de détériorer l'offre de formation cantonale
- Que nos élu-e-s soient les garant-e-s de la notion d'égalité des chances
- Que le Conseil d'Etat et le Grand Conseil ne renforcent pas davantage les disparités entre classes sociales

LA FORMATION N'EST PAS UN LUXE : TOUT LE MONDE DOIT POUVOIR Y ACCÉDER

SIGNEZ ET FAITES SIGNER CETTE PÉTITION !

Nom	Prénom	Adresse	Signature

La présente feuille, même partiellement remplie, doit parvenir
AU PLUS TARD LE MERCREDI 27 MARS 2019
 Au secrétariat du SSP-RN, Place de la Gare 4a, 2300 La Chaux-de-Fonds